

tenue sous la présidence de Monsieur HO SI FAT, assisté(e)
de Madame BAKHTA et Madame CECCARELLI, Conseillères
En présence de Madame CREANTOR, Rapporteure publique
Madame CETOL, Greffier

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2300578	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler la décision en date du 9 mars 2023 du centre hospitalier de la Guadeloupe refusant de procéder à son reclassement sur un poste de même catégorie hiérarchique que son poste initial ou de catégorie hiérarchique inférieure compatible avec ses compétences professionnelles et le plaçant en congé sans traitement pour une durée de trois mois.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	KADER SISSOKO
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA GUADELOUPE	AARPI HOLLEAUX GEORGES - ANTONIN SYLVESTRE (Cour)
02)	DOSSIER N° 2400551	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler la décision en date du 28 février 2024 du centre hospitalier de la Guadeloupe rejetant sa demande de reclassement sur un poste de même catégorie hiérarchique inférieure compatible avec ses compétences professionnelles	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	KADER SISSOKO
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA GUADELOUPE	AARPI HOLLEAUX GEORGES - ANTONIN SYLVESTRE (Cour)
03)	DOSSIER N° 2401797	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler la décision 2024/829 en date du 18 juillet 2024 du centre hospitalier de la Guadeloupe prononçant son licenciement	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	KADER SISSOKO
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA GUADELOUPE	AARPI HOLLEAUX GEORGES - ANTONIN SYLVESTRE (Cour)

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2401110	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	Mme X demande au tribunal d'annuler l'arrêté en date du 6 juin 2024 de la commune de Pointe à Pitre l'a radiant pour abandon de poste	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	COMMUNE DE POINTE A PITRE	
05)	DOSSIER N° 2400304	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	Mme X demande au tribunal d'annuler l'arrêté en date du 16 octobre 2023 de la commune de Pointe à Pitre l'a radiant pour abandon de poste	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	COMMUNE DE POINTE A PITRE	
06)	DOSSIER N° 2401371	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	L'association KALBASS demande au tribunal d'annuler la décision en date du 13 août 2024 de la direction régionale des finances publiques lui réclamant la redevance d'occupation du domaine public - ilet Cabrit à Petit-Bourg	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOC KALBASS'	Maître GOURANTON Anne-Gaëlle (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE GUADELOUPE	M. le directeur régional

09 heures 00

07) DOSSIER N° 2401472 RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI

Titre de l'affaire L'association KALBASS demande au tribunal d'annuler la mise en demeure de payer n° 007 050 101 761901 2023 0037162 émise par la Direction Générale des Finances publiques le 1er juillet 2024

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	KALBASS	Maître GOURANTON Anne-Gaëlle (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE GUADELOUPE	M. le directeur régional

08) DOSSIER N° 2401624 RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI

Titre de l'affaire M.X demande au tribunal d'annuler l'arrêté municipal de la ville de Pointe à Pitre en date du 14 novembre 2024 portant fermeture de l'établissement "Wez" situé à Pointe à Pitre

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître MATHURIN KANCEL JOHANNA (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE POINTE A PITRE	

09) DOSSIER N° 2300073 RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA

Titre de l'affaire M. X demande au tribunal d'annuler l'arrêté de réintégration en surnombre pris par le syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître DIANI FLORIAN (Cour)
Défendeur	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE GUADELOUPE	LANDOT & ASSOCIES

09 heures 00

10)	DOSSIER N° 2300899	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler l'article 2 de l'arrêté du 25 mai 2023 par lequel le président du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe (SMGEAG) l'a affecté sur un emploi de chargé de mission domaniale et foncière au sein de la Direction Adjointe Service Technique	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître DIANI FLORIAN (Cour)
Défendeur	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE GUADELOUPE	LANDOT & ASSOCIES
11)	DOSSIER N° 2301276	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	La société BABEL demande au tribunal de condamner la communauté d'agglomération Cap Excellence à lui verser la somme de 327.387,89 euros augmenté de la somme de 107.016,35 euros au titre du solde des intérêts moratoires	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	BABEL	CLL AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE	CGR AVOCATS
12)	DOSSIER N° 2400348	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	La société TRANSPORT LES 6F demande au tribunal d'annuler les avis de sommes au payer émis par la CANGT au titre de pénalités marché public de transport	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	TRANSPORTS LES SIX F'	GARTNER ET ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NORD GRANDE-TERRE	

09 heures 00

13)	DOSSIER N° 2400496	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	La société MARANATHA TOURS demande au tribunal de condamner le conseil départemental à lui verser la somme de 58.473,23 euros	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	MARANATHA TOURS	LEGALPROTECH AVOCATS (Cour)
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GUADELOUPE	Monsieur le Président
Observateur	ACAJOU ALTERNATIVES	
14)	DOSSIER N° 2400860	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	Mme X, demande au tribunal d'annuler la décision rendue le 13 juin 2023 FG/EG/N° 45/PSPF/2023 par la société immobilière de la Guadeloupe (SIG), de refus de vente de la maison de pied portant le n° 61 de type 3, d'une superficie de 68,40 m2 avec un prix de vente affiché de 88.027 euros	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	KREBS OLIVIER (Cour)
Défendeur	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA GUADELOUPE (SIG)	SCP CELICE, SOLTNER, TEXIDOR, PERIER
15)	DOSSIER N° 2400889	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	Mme X demande au tribunal de condamner l'ONIAM à lui verser la somme de 69 052,49 euros et le Centre Hospitalier Universitaire de Pointe-à-Pitre à 69 052,49 euros.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA GUADELOUPE OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX (ONIAM)	SCP NORMAND ET BIROT - RAVAUT ET ASSOCIES

Arrêté le 10/04/2026

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur HO SI FAT, assisté(e)
de Madame BAKHTA et Madame CECCARELLI, Conseillères
En présence de Madame CREANTOR, Rapporteure publique
Madame CETOL, Greffier

11 heures 30

01) DOSSIER N° 2501226 RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA

Titre de l'affaire M. X demande au tribunal d'enjoindre au préfet de lui délivrer un titre de séjour

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M X	Maître TETEIN-AYMER Béatrice (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	

02) DOSSIER N° 2501235 RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA

Titre de l'affaire M.X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025/235 en date du 23 novembre 2025 du préfet l'assignant à résidence pour une durée d'un an.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître DJIMI VÉRITÉ (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	

Arrêté le 10/04/2026
Le président du tribunal